

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE DE SAINT MEXANT

☎ 05 55 29 30 03 📠 05 55 29 39 81
e-mail : mairie-saint-mexant@wanadoo.fr

<p>PROCES VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE du CONSEIL MUNICIPAL du 15 avril 2022 à 18 h 30</p>

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi quinze avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Mexant se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal et des Cérémonies sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 09 avril 2022, conformément aux articles L2121.10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : Patrick BORDAS, Maire
Joëlle BLOYER, Eric DUPAS, Catherine VIERS, Patrick THOMAS, Maires-Adjointes,
Alain DELAGE, Pascal DAUBERNARD, Mariane VAREILLE, Nadine BRISSAUD,
Stéphanie CHASSING, Matthieu ANTIGNAC, Gaëlle MAURY, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et excusés : Murielle BEYTOUT, Patrick MERCIER, Chloé SORIN.

Pouvoirs ont été donnés : par Murielle BEYTOUT à Pascal DAUBERNARD, Patrick MERCIER à Eric DUPAS, Chloé SORIN à Catherine VIERS.

Secrétaire de Séance : Stéphanie CHASSING.

Forme de la convocation

St Mexant, le 09 avril 2022

Mesdames, Messieurs,
Chers (es) Collègues,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra le :

Vendredi 15 avril 2022 à 18 heures 30
dans la salle du Conseil Municipal et des Cérémonies

Pour information :

- ***Rappel du respect des règles sanitaires préconisées par le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) :***
 - ➔ *Port du masque individuel,*
 - ➔ *Lavage des mains avec une solution hydroalcoolique et utilisation d'un stylo personnel pour la signature du procès-verbal de la séance du 11 mars 2022,*

Comptant sur votre présence et vous remerciant d'avance,

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, Chers (es) Collègues, à l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Patrick BORDAS,
Maire.

PS : En cas d'empêchement, vous disposez de la possibilité de vous faire représenter. Disposition dérogatoire du Code Général des Collectivités Territoriales : **un conseiller peut être porteur de deux pouvoirs** (Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire).

ORDRE DU JOUR / SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 avril 2022 à 18 h 30

- 1** - Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2022.
- 2** - Le point sur l'avancement des programmes :
 - Lotissement Pompeyrie II
 - Rénovation et extension de la salle polyvalente
- 3** - Attributions des subventions communales attribuées aux associations / Exercice 2022
- 4** - Participation fiscalisée aux dépenses des Syndicats de communes 2022 : Fédération départementale des Syndicats d'Electrification et des Communes de la Corrèze
- 5** - Redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de communications électroniques au titre de l'année 2022
- 6** - Vote des taxes directes locales pour 2022 :
 - Foncier Bâti
 - Foncier non Bâti.
- 7** - Budget Principal / Délibérations à adopter :
 - Compte de gestion 2021 du Comptable public
 - Compte administratif 2021/ Affectation des résultats 2021
- 8** - Budget annexe Lotissement Pompeyrie II / Délibérations à adopter :
 - Compte de gestion 2021 du Comptable public
 - Compte administratif 2021/ Affectation des résultats 2021
- 9** - Vote des Budgets 2022 :
 - Budget Principal
 - Budget annexe Lotissement communal « Pompeyrie 2 »
- 10** - Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : Information sur le compte de gestion 2021 du Comptable public, sur le compte administratif 2021 + Affectation des résultats et le budget prévisionnel 2022 qui ont été soumis au vote des membres du Conseil d'Administration du CCAS
- 11** - Questions diverses

*
* *
*

Ouverture de la séance à 18 h 30

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2022 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité *avec réserve émise par Stéphanie CHASSING, Matthieu ANTIGNAC, Gaëlle MAURY, élus de la liste « SAINT MEXANT 2020 : UNE EQUIPE AU SERVICE DE TOUS » car il ne reprend pas les échanges qu'il y a eu conformément à l'article 12 du règlement intérieur du Conseil Municipal.*

M. le Maire prend acte.

*
* *
*

N° 16– 04/2022 : Le point sur l'avancement des programmes en cours

➔ **Lotissement Pompeyrie II** : les travaux ont débuté hier. 6 lots sont déjà réservés.

➔ **Rénovation et extension de la salle polyvalente** : l'ouverture des plis a eu lieu le vendredi 08 avril 2022. L'appel d'offre s'est avéré infructueux pour plusieurs lots. La restitution de l'analyse des offres effectuée par M. DAVID, architecte, maître d'œuvre de l'opération, aura lieu vendredi 22 avril prochain. Il sera nécessaire d'effectuer une nouvelle consultation pour les lots non pourvus.

N° 17 – 04/2022 : Subventions 2022 aux associations communales et extérieures
--

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.1611-4,

Considérant que le budget primitif 2022 prévoit un montant global de subventions au bénéfice de diverses associations et qu'il convient d'en procéder à la répartition,

Sur proposition de la Commission des finances qui s'est réunie le 13 avril 2022,

et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ♦ d'approuver les subventions conformément au tableau annexé à la présente délibération,
- ♦ que le versement de ces subventions sera conditionné par le respect des instructions figurant à l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir : les associations devront fournir à la Commune une copie certifiée de leurs budgets et de

leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité,

- ♦ autorise Mr le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire,
- ♦ dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2022 / article 6574.

Annexe à la délibération n° 17 – 04/2022 / Détail des Subventions accordées pour 2022 aux associations communales et extérieures

Secteur Action Sociale	Prévisions 2021	Réalisé 2021	Prévisions 2022
ADAPEIC	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Association Protection Civile	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Donneurs de Sang bénévoles	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Comité National de solidarité laïque	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Comité départemental contre le cancer	70,00 €	70,00 €	70,00 €
Croix Rouge française	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Secours Populaire Français	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Association Paralysés de France	70,00 €	70,00 €	70,00 €
Œuvre Pupilles Orphelins Sapeurs-Pompiers	30,00 €	30,00 €	30,00 €
France ADOT 19	70,00 €	70,00 €	70,00 €
SARAMAGBELLE St Mexant	310,00 €	310,00 €	-
Association Française contre la Myopathie	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Les Restaurants du Cœur de la Corrèze	150,00 €	150,00 €	150,00 €
France Alzheimer	200,00 €	200,00 €	200,00 €
S/TOTAL	1.230,00 €	1.230,00 €	920,00 €
Secteur Scolaire/Enfance/Jeunesse			
Association Parents d'Elèves	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Association Amis BCP	80,00 €	80,00 €	-
Délégués Ecole Publique	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Foyer socio-éducatif Seilhac	80,00 €	80,00 €	80,00 €
Prévention Routière	30,00 €	30,00 €	30,00 €
USEP Ecole St Mexant	1.040,00 €	1.040,00 €	1.040,00 €
S/TOTAL	1.560,00 €	1.560,00 €	1.480,00 €
Secteur Animation/Culture/Sport/loisirs			
Club « Bel Automne »	80,00 €	80,00 €	80,00 €
Fédération Association Laïque (FAL)	80,00 €	80,00 €	80,00 €
Foyer Culturel et Sportif St Mexant	2.300,00 €	2.300,00 €	2.300,00 €
Association Green Desert Garage Rock Blues	-	-	100,00 €
Société de Chasse St Mexant	190,00 €	190,00 €	190,00 €
S/TOTAL	2.650,00 €	2.650,00 €	2.750,00 €
Secteur Agriculture			
Comice Agricole 2 cantons de Tulle	80,00 €	80,00 €	80,00 €
Comice Agricole arrondissement Tulle	70,00 €	70,00 €	70,00 €
S/TOTAL	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Secteur Patriotique			
Comité ANACR	70,00 €	70,00 €	70,00 €
S/TOTAL	70,00 €	70,00 €	70,00 €
TOTAL GENERAL	5.660,00 €	5.660,00 €	5.370,00 €
TOTAL PREVU AU BUDGET	5.800,00 €		5.800,00 €
DISPONIBLE	140,00 €		430,00 €

Modifications apportées par rapport à l'exercice 2021 :

- **Secteur Action Sociale :**
 - ✚ *Suppression de la subvention de 310,00 € accordée à SARAMAGBELLE St Mexant pour cause de dissolution de l'association au 31 décembre 2021.*

- **Secteur Scolaire/Enfance/Jeunesse :**
Suppression de la subvention de 80,00 € accordée à l'association Amis BCP. En l'absence de lecteur, il n'y a plus de dépôt de livres en mairie ; la commune ne bénéficie donc plus des services de la bibliothèque départementale.
- **Secteur Animation/Culture/Sports/Loisirs :**
 - ✦ **Association Green Desert Garage Rock Blues :** En 2021, à la demande de son Président, aucune subvention n'a été versée l'association ne fonctionnant pas en raison de la crise sanitaire. Rétablissement de la subvention de 100,00 € en 2022 en raison d'animations programmées.

Nombre de membres en exercice :	15				
Nombre de membres présents :	12				
Nombre de membres représentés :	3				
Votants =	15	Exprimés =	15	Oui =	15
				Non =	0
				Absentions =	0

N° 18 - 04/2022 : Participation fiscalisée aux dépenses de Syndicats de communes pour 2022

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier en date du 14 Février 2022 par lequel Madame la Préfète de la Corrèze l'informe que la quote-part pour la Commune à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze s'élève à 12.394,94 € pour l'année 2022 et demande quel mode de mise en recouvrement l'assemblée envisage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

→ la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la somme de 12.394,94 € fixée par la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze pour 2022,

→ charge M. le Maire d'en informer les services préfectoraux.

Nombre de membres en exercice :	15				
Nombre de membres présents :	12				
Nombre de membres représentés :	3				
Votants =	15	Exprimés =	15	Oui =	15
				Non =	0
				Absentions =	0

N° 19- 04/2022 : Redevance d'occupation du domaine public (RODP) due par Orange au titre de l'année 2022

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que conformément au décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, le Conseil Municipal doit fixer le montant des redevances à percevoir auprès des opérateurs au titre de l'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunications.

A cet effet, il fait savoir que l'opérateur ORANGE est redevable envers la commune d'une redevance d'occupation au titre des espaces publics qu'il utilise pour le passage de ces réseaux et l'implantation d'armoires et ou bornes. Le tarif est fixé annuellement par l'application d'un barème règlementaire national et revalorisé chaque année.

Les Montants plafonds des redevances dues pour l'année 2022 s'élèvent à :

- 56,85 € le km d'artères aériennes
- 42,64 € le km d'artères souterraines
- 28,43 € par m² d'emprise au sol.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des postes et des communications électroniques,
Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage dus par les opérateurs de communications électroniques pour l'occupation du domaine public,

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ➔ décide d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications,
- ➔ arrête comme suit les redevances à réclamer à Orange au titre de l'année 2022 :

Type d'implantation	Patrimoine au 31.12.2021	Montants plafonds 2022 (en €/Km et m ² *)	Montant 2022
Km artère aérienne	24,693	56,85	1.403,80 €
Km artère souterraine	11,352	42,64	484,05 €
M ² d'emprise au sol	0,30	28,43	8,53 €
Total			1.896,38 €
Arrondi à (1)			1.896,00 €

(1) Le montant des redevances doit être arrondi à l'euro le plus proche. En application de l'article L2322-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques, le montant des redevances du domaine des Collectivités Territoriales est arrondi à l'euro le plus proche, la fraction d'euro égale à 0,50 étant comptée pour 1.

- ➔ dit que les recettes correspondant au montant de la redevance perçue seront inscrites au compte 70323 du Budget principal,
- ➔ charge M. le Maire d'émettre le titre de recettes correspondant.

Nombre de membres en exercice : 15				
Nombre de membres présents : 12				
Nombre de membres représentés : 3				
Votants = 15	Exprimés = 15	Oui = 15	Non = 0	Absentions = 0

N° 20- 04/2022 : Vote des taux de la fiscalité directe locale : Fixation des taux communaux des taxes foncières pour l'année 2022

M. le Maire expose à l'assemblée que le vote des taux par une collectivité doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget, et ce, même si les taux restent inchangés.

A noter que suite à la réforme de la suppression de la taxe d'habitation, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a été réattribuée à l'ensemble du bloc communal. De ce fait, il n'y a plus lieu de distinguer le taux départemental de TFPB du taux communal en 2022 ; concrètement il s'agit de ne plus

indiquer le détail (part départemental x % + taux communal) et qu'il convient d'indiquer uniquement le total sans mention supplémentaire.

Compte tenu des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement prévues au budget primitif 2022 et de l'évolution des bases, M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter ces taux.

Ressources fiscales 2022 avec maintien des taux d'imposition :

TAXES	Taux votés en 2021	Bases d'imposition effectives de 2021	Bases d'imposition prévisionnel les 2022	Taux votés en 2022	Produits 2022
TFB	29,74 %	1 043 233	1 080 000	29,74 %	321 192
TFNB	77,91 %	41 735	43 000	77,91 %	33 501
TOTAL					354 693

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la Loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

VU la Loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

VU la note d'information de la DGCL du 09 février 2022 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2022,

CONSIDERANT la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes : taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) pour l'année 2022,

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➔ décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,74 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 77,91 %

➔ autorise M. le Maire à signer l'imprimé « 1259 COM » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

Nombre de membres en exercice :	15			
Nombre de membres présents :	12			
Nombre de membres représentés :	3			
Votants =	15	Exprimés =	15	POUR = 15 CONTRE = 0 ABSTENTIONS = 0

BUDGET PRINCIPAL / DELIBERATIONS ADOPTÉES

N° 21– 04/2022 : Approbation du compte de gestion 2021 – Budget principal – dressé par le comptable public, au Service de Gestion Comptable de Tulle

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrit de passer dans leurs écritures ;
- considérant qu'il y a concordance entre ces documents ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare à l'unanimité que le compte de gestion concernant le budget principal de la Commune, dressé pour l'exercice 2020 par le Comptable public au Service de Gestion Comptable de Tulle, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de membres représentés :	3
Votants =	15
Exprimés =	15

POUR = 15

CONTRE = 0

ABSTENTIONS = 0

**N° 22– 04/2022 : Election du Président de séance pour
le vote du Compte Administratif 2021 du Budget Principal**

En application de l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que le Maire est tenu de se retirer au moment du vote du Compte
Administratif,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par vote à main levée, à l'unanimité :**

→ procède à l'élection de son président pour le vote des délibérations qui suivent
relatives à l'approbation des comptes de l'exercice 2021, à savoir :

♦ Vote du compte administratif du budget principal – exercice 2021,

→ élit comme président de séance et le vote des questions exposées ci-dessus : Madame
Joëlle BLOYER, 1^{er} Adjoint au Maire, pour l'adoption du compte administratif du
budget principal / exercice 2021.

Nombre de membres en exercice :	15				
Nombre de membres présents :	12				
Nombre de membres représentés :	3				
Votants =	15	Exprimés =	15	POUR =	15
				CONTRE =	0
				ABSTENTIONS =	0

**N° 23– 04/2022 : Délibération
du Compte Administratif 2021 du Budget Principal**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Joëlle BLOYER, délibérant sur
le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Patrick BORDAS, Maire, cette
personne s'étant retirée au moment du vote,
Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice
considéré,

⊙ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se
résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou Excédent
Résultats reportés Opérations De l'exercice		181.964,54	159.211,10		159.211,10	181.964,54
	773.714,01	897.823,46	455.330,47	434.866,81	1.229.044,48	1.332.690,27
TOTAUX	773.714,01	1.079.788,00	614.541,57	434.866,81	1.388.255,58	1.514.654,81
Résultats de clôture		306.073,99	179.674,76			126.399,23
Reste à réaliser			219.066,00	417.351,00	219.066,00	417.351,00
TOTAUX cumulés	773.714,01	1.079.788,00	833.607,57	852.217,81	1.607.321,58	1.932.005,81
RESULTATS DEFINITIFS		306.073,99		18.610,24		324.684,23

② constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

③ reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

④ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Nombre de membres présents :	11				
Nombre de membres représentés :	3				
Votants =	14	Exprimés =	14	POUR =	14
				CONTRE =	0
				ABSTENTIONS =	0

N° 24- 04/2022 : Délibération Affectation des résultats du Compte Administratif 2021 du Budget Principal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Joëlle BLOYER, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par M. Patrick BORDAS, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	306.073,99
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (897.823,46 – 773.714,01)	124.109,45
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	181.964,54

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-179.674,76
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes – Dépenses (434.866,81 – 455.330,47)	- 20.463,66
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-159.211,10
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes – Dépenses (417.351,00 – 219.066,00)	198.285,00

Besoin de financement de la section d'investissements (F + G)	18.610,24
--	------------------

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	0
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	306.073,99

Nombre de membres présents :	11				
Nombre de membres représentés :	3				
Votants =	14	Exprimés =	14	POUR =	14
				CONTRE =	0
				ABSTENTIONS =	0

BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT POMPEYRIE II
DELIBERATIONS ADOPTEES

**N° 25- 04/2022 : Approbation du compte de gestion 2021 –
Budget Annexe : Lotissement Pompeyrie II
dressé par le comptable public,
au Service de Gestion Comptable de Tulle**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur Municipal.

**Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrit de passer dans leurs écritures ;
- considérant qu'il y a concordance entre ces documents ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare à l'unanimité que le compte de gestion concernant le budget annexe de la Commune : Lotissement Pompeyrie II, dressé pour l'exercice 2020 par le Comptable public au Service de Gestion Comptable de Tulle, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de membres représentés :	3
Votants =	15
Exprimés =	15

POUR = 15

CONTRE = 0

ABSTENTIONS = 0

**N° 26– 04/2022 : Election du Président de séance pour
le vote du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe :
Lotissement Pompeyrie II**

En application de l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que le Maire est tenu de se retirer au moment du vote du Compte
Administratif,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par vote à main levée, à l'unanimité :**

→ procède à l'élection de son président pour le vote des délibérations qui suivent
relatives à l'approbation des comptes de l'exercice 2021, à savoir :

♦ Vote du compte administratif du budget annexe : Lotissement Pompeyrie II –
exercice 2021,

→ élit comme président de séance et le vote des questions exposées ci-dessus : Madame
Joëlle BLOYER, 1^{er} Adjoint au Maire, pour l'adoption du compte administratif du
budget annexe : Lotissement Pompeyrie II / exercice 2021.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres représentés : 3
Votants = 15 Exprimés = 15

POUR = 15 CONTRE = 0 ABSTENTIONS = 0

**N° 27– 04/2022 : Délibération du Compte Administratif 2021
du Budget Annexe Lotissement Pompeyrie II**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Joëlle BLOYER, délibérant sur
le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Patrick BORDAS, Maire, cette
personne s'étant retirée au moment du vote,
Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice
considéré,

Ⓛ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se
résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou Excédent
Résultats reportés	-	-	-	-	-	-
Opérations De l'exercice	11.116,50	11.116,50	11.115,80	-	22.232,30	11.116,50
TOTAUX	11.116,50	11.116,50	11.115,80	-	22.232,30	11.116,50
Résultats de clôture		-	11.115,80		11.115,80	-
Reste à réaliser			-	-	-	-
TOTAUX cumulés	11.116,50	11.116,50	11.115,80		22.232,30	11.116,50
RESULTATS DEFINITIFS			11.118,80		11.115,80	-

- ② constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ③ reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- ④ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Nombre de membres présents :	11			
Nombre de membres représentés :	3			
Votants =	14	Exprimés =	14	POUR = 14 CONTRE = 0 ABSTENTIONS = 0

**N° 28– 04/2022 : Délibération Affectation des résultats
du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe
Lotissement Pompeyrie II**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Joëlle BLOYER, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par M. Patrick BORDAS, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	0,00
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (11.116,50 – 11.116,50)	0,00
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	0,00

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-11.115,80
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes – Dépenses (0,00 – 11.115,80)	- 11.115,80
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes – Dépenses (0,00 – 0,00)	0,00

Besoin de financement de la section d'investissements (F + G)	- 11.115,80
--	--------------------

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	0,00
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	0,00

Nombre de membres présents :	11			
Nombre de membres représentés :	3			
Votants =	14	Exprimés =	14	POUR = 14 CONTRE = 0 ABSTENTIONS = 0

**N° 29 – 04/2022 : Vote du Budget principal
- Exercice 2022 -**

M. le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de budget 2022 relative au budget principal qui reprend, en plus des propositions nouvelles, les résultats de 2021 en fonctionnement et investissement, ainsi que les restes à réaliser.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération de ce jour, approuvant le compte administratif 2020 et décidant l'affectation des résultats,
Après examen détaillé des dépenses et des recettes,

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

→ d'adopter le budget principal 2022, équilibré en recettes et en dépenses, comme suit :

<u>Section de Fonctionnement</u>		<u>Section d'Investissement</u>	
Dépenses =	1.170.599,99 €	Dépenses =	1.747.107,76 €
Recettes =	1.170.599,99 €	Recettes =	1.747.107,76 €

→ d'approuver le programme des investissements 2022 et leurs financements tels qu'ils figurent audit budget,

Présentation du Budget principal 2022 par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
	Chapitres	Montants
011	Charges à caractère général	332.649,99
012	Charges de personnel et frais assimilés	515.000,00
65	Charges de gestion courante	106.710,00
66	Charges financières	13.000,00
67	Charges exceptionnelles	2.500,00
023	Virement à la section d'investissement	200.740,00
	TOTAL	1.170.599,99

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
	Chapitres	Montants
002	Excédent reporté	306.073,99
013	Atténuation de charges	15.000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	111.826,00
73	Impôts et taxes	380.164,00
74	Dotations et participations	326.536,00
75	Autres produits de gestion courante	26.000,00
77	Produits exceptionnels	5.000,00
	TOTAL	1.170.599,99

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
	Chapitres	Montants
001	Déficit reporté	179.674,76
16	Emprunts et dettes	200.728,00
20415	Subventions d'équipement (éclairage public / FDEE19	29.000,00
21	Immobilisations corporelles	106.500,00
23	Immobilisations en cours	1.231.205,00
	TOTAL	1.747.107,76

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
	Chapitres	Montants
021	Virement de la section de fonctionnement	200.740,00
024	Produits cessions d'immobilisations	75.000,00
102	Fonds globalisés d'investissement	39.845,00
13	Subventions d'investissement	611.522,76
16	Emprunts et dettes assimilées	820.000,00
	TOTAL	1.747.710,76

Nombre de membres en exercice :	15				
Nombre de membres présents :	12				
Nombre de membres représentés :	3				
Votants =	15	Exprimés =	15	POUR =	52
				CONTRE =	0
				ABSTENTIONS =	0

**N° 30 – 04/2022 : Vote du Budget Annexe : Lotissement
Pompeyrie II - Exercice 2022 -**

M. le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de budget 2022 relative au budget principal qui reprend, en plus des propositions nouvelles, les résultats de 2021 en fonctionnement et investissement, ainsi que les restes à réaliser.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération de ce jour, approuvant le compte administratif 2020 et décidant l'affectation des résultats,
Après examen détaillé des dépenses et des recettes,

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

→ d'adopter le budget annexe : « Lotissement Pompeyrie II » 2022, équilibré en recettes et en dépenses, comme suit :

<u>Section de Fonctionnement</u>		<u>Section d'Investissement</u>	
Dépenses =	438.115,80 €	Dépenses =	439.231,60 €
Recettes =	438.115,80 €	Recettes =	439.231,60 €

→ d'approuver le programme des investissements 2022 et leurs financements tels qu'ils figurent audit budget,

Présentation du Budget annexe 2022 « Lotissement Pompeyrie II » :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
	Articles	Montants
6015	Terrain à aménager	10.000,00
6045	Etudes, prestations, services	27.000,00
605	Travaux de viabilisation	370.000,00
66111	Intérêts emprunt	10.000,00
608	Transfert de charges/intérêts financiers	10.000,00
7133-042	Annulation stock initial	11.115,80
	TOTAL	438.115,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
	Articles	Montants
71355	Variation terrains aménagés	428.115,80
796-043	Transfert charges	10.000,00
	TOTAL	435.115,80

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
	Articles	Montants
001	Résultat investissement reporté	11.115,80
3555-040	Terrains aménagés	428.115,80
	TOTAL	439.231,60

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
	Articles	Montants
1641	Emprunt	428.115,80
3351-040	Annulation stock initial	11.115,80
	TOTAL	439.231,60

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres représentés : 3
Votants = 15 Exprimés = 15

POUR = 52

CONTRE = 0

ABSTENTIONS = 0

**N° 31 – 04/2022 : Centre Communal d'Action Sociale
(CCAS)**

Information sur le compte de gestion 2021 du comptable public au Service de Gestion Comptable de Tulle, sur le compte administratif 2021 + Affectation des résultats et le budget prévisionnel 2022 qui a été soumis au vote des membres du Conseil d'Administration du CCAS jeudi 14 avril 2022.

• **Résumé du Compte Administratif :**

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou Excédent
Résultats reportés Opérations De l'exercice	9.399,22	7.128,00			9.399,22	7.128,00
TOTAUX	9.399,22	14.134,91			9.399,22	14.134,91
Résultats de clôture		4.735,69				4.735,69
Reste à réaliser						
TOTAUX cumulés	9.399,22	14.134,91			9.399,22	14.134,91
RESULTATS DEFINITIFS		4.735,69				4.735,69

• **Affectation de résultat :**

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	4.735,69
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (7.128,00 – 9.399,22)	- 2.271,22
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	7.006,91

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	0,00
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes – Dépenses (0,00 – 0,00)	
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes – Dépenses (0,00 – 0,00)	0,00

Besoin de financement de la section d'investissements (F + G)	0,00
--	-------------

➤ affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	0,00
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	4.735,69

- **Budget prévisionnel CCAS 2022**

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
	Chapitres	Montants
011	Charges à caractère général	6.258,69
65	Charges de gestion courante	7.000,00
67	Charges exceptionnelles	500,00
	TOTAL	13.758,69

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
	Chapitres	Montants
002	Excédent reporté	4.735,69
70	Produits des services, du domaine et ventes	523,00
74	Dotations et participations	8.500,00
	TOTAL	13.758,69

<p>N° 32 – 04/2022 : Questions diverses</p>
--

Monsieur Le MAIRE demande s'il y a des questions diverses.
 Personne ne demande à prendre la parole.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 05 mn

**Lors de la séance du Conseil Municipal
du 15 avril 2022 à 18 h 30
les délibérations suivantes ont été prises :**

Délibération n° 17 – 04/2021 : Attribution des Subventions communales 2022 aux associations communales et extérieures

Délibération n° 18 – 04/2022 : Participation fiscalisée aux dépenses de Syndicats de communes 2022 : Fédération départementale des Syndicats d'Electrification et d'Energie de la Corrèze

Délibération n° 19 – 04/2022 : Redevance d'occupation du domaine public (RODP) due par l'opérateur de communications électroniques ORANGE au titre de l'année 2022

Délibération n° 20 – 04/2022 : Vote des taux de la fiscalité directe locale : Fixation des taux communaux des taxes foncières pour l'année 2022

Délibération n° 21 – 04/2022 : Approbation du compte de gestion 2021 – Budget Principal – dressé par le comptable public au Service de Gestion Comptable de Tulle

Délibération n° 22 – 04/2022 : Election du Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2021 du Budget Principal

Délibération n° 23 – 04/2022 : Délibération sur le Compte Administratif 2021 du Budget Principal

Délibération n° 24 – 04/2022 : Délibération sur l'affectation des résultats du Compte Administratif 2021 du Budget Principal

Délibération n° 25 – 04/2022 : Approbation du compte de gestion 2021 – Budget Annexe Lotissement Pompeyrie II – dressé par le comptable public au Service de Gestion Comptable de Tulle

Délibération n° 26 – 04/2022 : Election du Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Lotissement Pompeyrie II

Délibération n° 27 – 04/2022 : Délibération sur le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Lotissement Pompeyrie II

Délibération n° 28 – 04/2022 : Délibération sur l'affectation des résultats du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Lotissement Pompeyrie II

Délibération n° 29 – 04/2022 : Vote du Budget Principal – Exercice 2022

Délibération n° 30 – 04/2022 : Vote du Budget annexe Lotissement Pompeyrie II – Exercice 2022

Membres du Conseil Municipal	Signature
BORDAS Patrick Maire	
BLOYER Joëlle 1 ^{er} Adjoint	
DUPAS Eric 2 ^{ème} Adjoint	
VIERS Catherine 3 ^{ème} Adjoint	
THOMAS Patrick 4 ^{ème} Adjoint	
DELAGE Alain Conseiller Municipal	
DAUBERNARD Pascal Conseiller Municipal	
VAREILLE Mariane Conseillère Municipale	
BEYTOUT Murielle Conseillère Municipale	Excusée pouvoir donné à Pascal DAUBERNARD
MERCIER Patrick Conseiller Municipal	Excusé pouvoir donné à Eric DUPAS
BRISSAUD Nadine Conseillère Municipale	
SORIN Chloé Conseillère Municipale	Excusée pouvoir donné à Catherine VIERS
CHASSING Stéphanie Conseillère Municipale	
ANTIGNAC Matthieu Conseiller Municipal	
MAURY Gaëlle Conseillère Municipale	